### Économie 7

### Confédération générale des petites et moyennes entreprises et industries/Point-presse du président

# "Sur l'affaire Afric Aviation, l'on assiste à une justice à double vitesse"

Willy NDONG

Libreville/Gabon

C'est la quintessence du message, jeudi dernier, à Libreville, de Emmanuel Zué face aux média, au sujet de l'affaire opposant Alfred-Pierre Etouké, actuel DG d'Afric Aviation, à son ancien associé Alain Regourd. Le premier cité a été condamné, le 5 août dernier, à 3 mois de prison dont 1 ferme, assortis d'une amende de 600 millions. Il a interjeté appel. Le conférencier juge cette décision de justice injuste, déclarant: "elle menace la stabilité des emplois de la compagnie Afric Aviation, actuel leader du transport aérien dans notre pays".

LE président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises et industries, Emmanuel Zué, a animé jeudi dernier, à Owendo,



Emmanuel Zué (cravate rouge) au cours de la conférence de presse consacrée à l'affaire Afric Aviation.

un point de presse qui s'articulait autour de trois points principaux. A savoir, l'Affaire Etouké - Regourd, les difficultés que rencontrent actuellement les cabinets Nerti Gabon (expertise des véhicules) et Avitec (sécurité des aéronefs).

D'entrée, Emmanuel Zué va planter le décor: « Les membres de notre Confédération n'entendent plus perdre la moindre occasion pour voler au secours des entrepreneurs du secteur des transports en détresse. La situation de la compagnie Afric Aviation nous préoccupe, au même titre que celles du Cabinet Nerti Gabon et d'Avitec. S'agissant de l'Affaire d'Afric Aviation, il y a six mois, M. Alfred-Pierre Etouké, actuel DG d'Afric Aviation, a été injustement condamné (...) à 3 mois de prison dont 1 ferme, peine assortie d'une amende de 600 millions, suite au conflit qui l'oppose à son ancien associé Alain Regourd. Au regard de cet acte gravissime, les entrepreneurs regroupés au sein de notre confédération ont entrepris de prendre fait et cause pour la défense des intérêts de l'actuel DG d'Afric Aviation, injuste-

Ainsi, Emmanuel Zué ne comprend pas pourquoi la justice et des compatriotes chargés de mener à bien la politique du président de la République sur le terrain menacent une société gabonaise qui contribue à l'assiette fiscale du pays et qui, depuis quelques années, a embauché plus d'une centaine de compatriotes, tout en devenant en si peu de temps, le transporteur aérien le plus prospère du Gabon avec 160 000 passagers transportés en 2014, contre seulement 60 000 sous l'ère Regourd.» Faisant la genèse de cette affaire, Emmanuel Zué a indiqué que « le Certificat de transport aérien avait été délivré au nom de M. Etouké qui, n'ayant pas

d'aéronefs, s'est associé à

M. Regourd qui en dispo-

sait. Quelques années plus

tard, ce dernier, inexplica-

blement, a retiré ses avions

au motif qu'il les envoyait

en révision. Jusqu'à ce jour,

ment condamnés.»

les avions ne sont jamais revenus au Gabon. Face à cette situation, M. Etouké, homme d'expérience, a fait appel à ses relations pour faire démarrer la compagnie. A l'époque de M. Regourd, Afric Aviation était une toute petite compagnie qui peinait à transporter à l'année 60 000 passagers. Aujourd'hui, M. Etouké, en excellent manager, a rendu cette compagnie prospère. C'est donc une entreprise qui se porte bien avec 164 employés, dont une grande majorité est gabonaise et qu'on veut dynamiter. À qui profitera le crime?», s'est-il interrogé, non sans poser la question à la justice de savoir « comment est-ce possible que la plainte déposée par M. Etouké contre son ancien associé pour détournement de fonds n'ait pas été prise en compte (...). Sur l'affaire Afric Aviation, l'on assiste à une justice à double vitesse véritablement»,

## Journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle

#### Propriété intellectuelle et compétitivité de l'Afrique

W.N.

Libreville/Gabon

C'est sous ce thème que notre continent a célébré, le dimanche 13 septembre 2015, cet événement qui rappelle la date anniversaire de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle.

A l'instar de la Communauté africaine, le Gabon a commémoré hier la Journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle. Ainsi, depuis 16 ans, la date anniversaire de la création de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) est mise à profit par les pays africains pour jeter un regard critique sur leurs progrès dans ces deux domaines liés, et prendre de nouvelles résolutions en vue d'accélérer les transformations économiques tant attendues.

nomiques tant attendues. Le thème de l'édition 2015 de cette journée est : «La propriété intellectuelle et la compétitivité de l'Afrique». Ce thème met l'accent sur la compétitivité des économies nationales et les entreprises africaines, a indiqué Christophe Akagha-Mba, alors ministre des Mines, de l'Industrie et du Tourisme, dans son allocution.

«La compétitivité, qui désigne la capacité à faire face à la concurrence effective ou potentielle, n'est pas un concept nouveau. D'autant plus qu'elle traduit une réalité vécue au quotidien, celle d'une compétition permanente et âpre à laquelle se li-

vrent, sur différents marchés, les nations, les entreprises et même les acteurs du secteur informel», a-t-il déclaré.

Le rapport 2015 sur la compétitivité en Afrique, publié par les institutions de financement du développement, établit qu'en dépit de 15 années de croissance économique soutenue, les États africains sont parmi les moins compétitifs au monde, en raison de la faiblesse persistante des moteurs de base de la compétitivité. Au nombre de ces facteurs, le rapport désigne par exemple l'insuffisance des infrastructures de transport et des technologies de l'information et de la communication, l'indisponibilité de la main d'œuvre qualifiée et des outils de production, les barrières commerciales et le cadre réglementaire.

En l'absence de ces facteurs, selon Christophe Akagha-Mba, les transformations structurelles souhaitées ne peuvent s'opérer et, par conséquent, la croissance économique ne repose pas sur des bases solides et inclusives. L'aptitude à affronter les défis du marché global est une question centrale pour un développement durable et cohérent de l'Afrique. «Dans le cadre de la présente journée, la compétitivité évoque d'abord la prise en considération des facteurs essentiels bien établis, au premier rang desquels, l'innovation», a-t-il poursuivi.

A en croire M. Akagha-Mba, pour une économie nationale, la qualité des spécialisations dans une conjoncture donnée est décisive en vue de l'acquisition des positions fortes sur certains marchés. Précisément, il s'agit, au plan macroéconomique, d'opérer des choix dans l'allocation des ressources pour créer les conditions favorables à l'éclosion, puis à l'épanouissement d'entreprises nationales capables d'affronter la concurrence au plan international.

A l'évidence, les politiques dans ce domaine devraient inclure des réformes institutionnelles visant une meilleure coordination et des synergies entre toutes les structures publiques et privées impliquées. De même que ces politiques doivent intégrer des investissements qui mettent l'accent sur la vulgarisation et l'usage judicieux de la propriété intellectuelle.

«Toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité, doit contribuer à la mise en œuvre des politiques favorables à une meilleure protection de la propriété intellectuelle. Ainsi, importe-til que les industries et les artisans se mobilisent davantage dans cette optique», a estimé l'orateur.

Pour ce dernier, l'Afrique dispose d'un potentiel requis pour conduire des recherches scientifiques concluantes, et contribuer ainsi au progrès technologique global. Ce, à l'instar d'autres parties du monde. C'est donc pour ces finalités que l'OAPI organise, tous les deux ans, le Salon africain de l'invention et de l'innovation technologique.

Il faut souligner que la célébration de la Journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle coïncide avec la date anniversaire de la création de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OÂPI). Cette journée a été institutionnalisée par les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ex-Organisation de l'Unité Africaine (OUA), réunis le 14 juillet 1999 à Alger, lors de la 35e session ordinaire de leur conférence. Cette commémoration vise, entre autres, à encourager les africains à protéger et à sécuriser leurs créations par la reconnaissance de leurs droits de propriété intellectuelle.

